



<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE**  
Le 23 février 2006

**OPTIONS SUR CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU  
GOUVERNEMENT DU CANADA DE DIX ANS (OGB)**

**RÉINSCRIPTION À LA COTE**

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) désirent informer les participants agréés et les membres compensateurs qu'à compter du lundi 27 février 2006, les options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de dix ans (OGB) seront réinscrites à la cote.

Aucun mainteneur de marché ne sera assigné sur cet instrument. Les OGB seront négociées dans la mesure du possible, ce qui veut dire qu'il se peut qu'il n'y ait pas de prix affichés. Un délai standard minimal d'affichage de cinq secondes sera appliqué pour l'exécution d'applications. Les seuils de quantités minimales d'opérations en bloc seront établis plus tard selon l'intérêt du marché.

Comme c'est la pratique pour les options sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX), le service Opérations de marché fixera les prix de règlement quotidien à partir d'une enquête auprès du marché.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, au (514) 871-3548.

Joëlle Saint-Arnault  
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 040-2006